

Ministère du travail, de l'emploi et de la santé



Direction
de l'administration générale
et de la modernisation des
services

Sous-direction
des ressources humaines

Bureau RH3
chargé de la gestion des corps
de l'inspection du travail
et des contrôleurs du travail,
des médecins inspecteurs
du travail et des ingénieurs
de prévention

39-43, quai André-Citroën
75702 Paris Cedex 15

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé

à

Madame la ministre de l'économie, des finances et de
l'industrie

Monsieur le ministre de l'agriculture, l'alimentation, de
l'agriculture, de la pêche, de la ruralité et de
l'aménagement du territoire

Madame la secrétaire générale des ministères chargés
des affaires sociales

Monsieur le Chef de l'Inspection générale des affaires
sociales

Madame la directrice des ressources humaines

Mesdames et messieurs les délégués, directeurs
et chefs de service de l'administration centrale
du ministère du travail, de l'emploi et de la santé

Monsieur le directeur de l'Institut national du travail, de
l'emploi et de la formation professionnelle

Mesdames et Messieurs les Préfets

Directions régionales des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi

Unités territoriales

Chef de la section : Mireille SOREL
01.44.38.35.82

Rédacteurs : Françoise VAN DAMME
01.44.38.36.94

Catherine CHAZOTTES-AIT
01.44.38.36.83

Télécopie : 01 44 38 38 88

Directions des entreprises, de la concurrence, de la
consommation, du travail et de l'emploi

Direction de la cohésion sociale, du travail, de
l'emploi et la population de Saint Pierre et Miquelon

Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt (services régionaux de l'Inspection du
travail, de l'emploi et de la politique sociale agricoles)

**NOTE DE SERVICE DAGEMO/RH 3 N° 2011-21 du 18 avril 2011, relative aux tableaux
d'avancement aux grades de contrôleur du travail de classe exceptionnelle et de contrôleur du
travail de classe supérieure. RECUEIL DES PROPOSITIONS.**

Par note n° 2011-12 en date du 21 mars 2011 je vous demandais de me faire parvenir vos projets de tableaux d'avancement aux grades de contrôleur du travail de classe exceptionnelle et de contrôleur du travail de classe supérieure au titre de l'année 2011.

Toutefois, dans le cadre du reclassement des contrôleurs du travail ayant subi une inversion de carrière, la liste des agents promouvables à la classe exceptionnelle pourrait être complétée par ceux qui, à l'issue de leur reclassement, viendrait à remplir les conditions au titre du tableau d'avancement 2011.

Cette opération de reclassement individuel nécessitant encore plusieurs semaines de travail, les délais de retour de vos propositions au grade de contrôleurs du travail de classe exceptionnelle sont reportés au 7 septembre 2011, pour vous permettre de faire vos propositions à partir d'une liste exhaustive des promouvables.

J'insiste toutefois sur le délai, restant fixé au 30 avril 2011, pour le retour de vos propositions au grade de contrôleurs du travail de la classe supérieure, non impacté par les reclassements.

Pour le Ministre et par délégation
Le directeur de l'administration générale
et de la modernisation des services



Luc ALLAIRE